



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 septembre 2025



Délibération n° 2025/71

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude avec la commune de POUZAUGES et la communauté de communes du Pays de Pouzauges – Kalhyge

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2025-2029 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2025/02 du 13 mars 2025,

Vu la convention d'étude en vue de renouveler une friche industrielle en un projet d'habitat approuvée par le Conseil d'Administration du 03 octobre 2024,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'étude entre la commune de Pouzauges et la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à réaliser un projet de renouvellement d'une friche industrielle en un projet d'habitat – site de Kalhyge,
- **MANDATE** le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 25 septembre 2025

Nadia SEGHIER